



# Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMPTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
VILLE DE STANSTEAD

## AVIS PUBLIC Calendrier des séances du conseil pour l'année 2022

**PRENEZ AVIS** que les séances régulières du conseil ont lieu, sauf exception, à 19 heures, à tous les seconds lundis du mois, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

Ces séances sont publiques et les délibérations et les décisions du conseil sont consignées sous la forme de procès-verbaux disponibles à l'hôtel de ville pendant ses heures d'ouverture. Les procès-verbaux sont également publiés dans le site Internet de la Ville (version en français uniquement).

### Les séances se tiendront aux dates suivantes pour l'année 2022 :

10 JANVIER 2022	11 JUILLET 2022
14 FÉVRIER 2022	8 AOÛT 2022
14 MARS 2022	12 SEPTEMBRE 2022
11 AVRIL 2022	11 OCTOBRE 2022
9 MAI 2022	14 NOVEMBRE 2022
13 JUIN 2022	12 DÉCEMBRE 2022

**DONNÉ À STANSTEAD**, ce 18 novembre 2021.

Jean-Charles Bellemare  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément aux articles 345 et 346.1 de la Loi sur les cités et villes, je soussignée, Jean-Charles Bellemare, directeur général et greffier de la Ville de Stanstead, résidant à Orford, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis ci-dessus pour des fins municipales, par un affichage au bureau de la municipalité et sur le site web de la Ville.

**EN FOI DE QUOI**, je donne certificat en ce 18e jour du mois de novembre 2021.

**ET J'AI SIGNÉ :**

Jean-Charles Bellemare  
Directeur général et secrétaire-trésorier